

CAHIER DES CHARGES : PLAQUETTES DE SCIERIE ET DE DEROULAGE + BROYATS DE BOIS

Toutes les plaquettes doivent être issues de bois écorcés.

1. ESSENCES

- 1.1. Résineux
- 1.2. Feuillus tendres
- 1.3. Hêtre
- 1.4. Bois exotiques tendres (type okoumé)

2. DIMENSIONS

- 2.1. Longueur : maxi 10 cm
- 2.2. Largeur : maxi 5 cm
- 2.3. Epaisseur : maxi 2 cm

La sciure (passant à travers le tamis de maille carrée) doit être inférieure à 5 %. Un taux supérieur peut être accepté mais entraînera un déclassement proportionnel.

3. QUALITE

- 3.1. Bois sain, exclusion des bois altérés, échauffés et pourris.
- 3.2. Corps étrangers (sable, graviers, cailloux, verres, objets métalliques et plastiques de toutes sortes, chiffons, papiers métallisés, et bois supérieur à la dimension maximale autorisée, etc...) : exclus.

4. STOCKAGE TRANSPORT

Les zones de stockage chez le sous-contractant (1) doivent être propres, de préférence couvertes et cimentées.

Les moyens de transport utilisés (semi-remorques, camions, bennes) doivent être bâchés. Ils doivent avoir été nettoyés avant chargement.

Les camions livrant des plaquettes et broyats de bois doivent être soit autonomes pour le déchargement (conteneurs basculant ou benne à fond mobile) soit équipés pour le déchargement par l'arrière au pont basculant de l'usine Egger-Rol.

Ce déchargement est sous la responsabilité du transporteur.

5. CONTESTATIONS

En cas de non-conformité à ce cahier des charges, EGGER-ROL se réserve le droit :

- de refuser la livraison ;
 - de faire exécuter un tri du chargement à la charge du sous-contractant (1)
- ;
- d'appliquer un abattement proportionnel sur le poids du chargement ;
 - d'imputer à la charge du sous-contractant (1) les dégâts éventuels occasionnés à notre matériel par des corps étrangers.

6. MODALITES DE RECEPTION

Les chauffeurs sont tenus de :

- présenter à l'opérateur de pesée un ticket « Autorisation de livraison » correspondant au produit et en date de validité à la date de livraison vérifiée auprès du transporteur
- d'indiquer la nature spécifique du produit livré
- le nom et l'adresse du fournisseur
- le lieu de chargement Initial
- de signer les documents de prise de connaissance du protocole sécurité
- de respecter les consignes de circulation à l'intérieur de l'usine
- d'être équipés d'un gilet et de chaussures de sécurité
- de ne pas fumer dans l'enceinte du site
- de débâcher le chargement avant de se présenter au poste de contrôle
- de ne procéder au déchargement qu'après autorisation du Contrôleur bois

Les chargements sont pesés en 2 opérations: en charge et à vide.

Horaires de livraisons :

Du lundi au Jeudi : de 5 H 00 à 18 H 30
Le Vendredi : de 5 H 00 à 17 H 30